Graz, le 28 février 2023

|  |
| --- |
| **Inspirer l’innovation dans la formation des enseignant·e·s de langues en Europe**  **Université d’été destinée aux formatrices et formateurs d’enseignant·e·s**  **exerçant dans le domaine des langues**  Description pour les autorités nationales de nomination (États membres du CELV) et les représentant·e·s nationales/-aux (UE, États non membres du CELV) |

**Lieu :** CELV, Graz, Autriche.

**Dates :** 3-7 juillet 2023.

**Participant·e·s :** Participant·e·s, nommé·e·s par les autorités nationales de nomination des États membres du CELV et/ou de l’Union européenne.

**Langues de travail** : français et anglais. Les participant·e·s doivent maîtriser une de ces langues au moins au niveau C1. L’interprétation simultanée entre ces langues sera assurée.

**Date limite de nomination : 27 avril 2023.**

Le CELV a le plaisir d’annoncer qu’il organisera une université d’été d’une durée d’une semaine destinée aux formatrices et formateurs d’enseignant·e·s exerçant dans le domaine des langues. L’événement aura lieu à Graz du **3 au 7 juillet 2023**.

**Objectifs et contenu**

L’objectif principal de l’université d’été est de renforcer les compétences des formatrices et formateurs d’enseignant·e·s exerçant dans ce domaine, afin qu’elles/ils puissent, à leur tour, contribuer au développement professionnel des enseignant·e·s pour répondre aux besoins linguistiques complexes des apprenant·e·s d’aujourd’hui.

Le programme mettra l’accent sur les avancées les plus récentes en matière d’éducation aux langues, telles que les reflètent [les domaines thématiques du CELV](https://www.ecml.at/Thematicareas/Thematicareas-Overview/tabid/1763/language/fr-FR/Default.aspx), et s’appuiera sur les contributions de formatrices et de formateurs d’enseignant·e·s expérimenté·e·s et d’expert·e·s de renommée internationale. Il permettra aux participant·e·s de partager leurs expertises avec des collègues venu·e·s de toute l’Europe et de repenser et de revoir leurs propres pratiques de formation enseignante dans une perspective transnationale.

L’université d’été portera sur des questions d’actualité liées aux langues dans la formation enseignante et sur des thèmes relatifs aux principes des politiques linguistiques du Conseil de l’Europe et de la Commission européenne.

**Nominations**

L’appel à nominations pour l’université d’été sera ouvert **jusqu’au jeudi 27 avril**. **Chaque candidat·e est invité·e à compléter et à renvoyer le formulaire de candidature à son autorité de nomination nationale/représentant·e·national·e, qui le retournera au CELV.**

**Processus de sélection**

Veuillez noter que toutes les nominations reçues (avec les formulaires de candidature dûment remplis) seront soigneusement examinées par le Secrétariat du CELV et l’équipe d’expert·e·s en charge de l’université d'été, afin de s’assurer qu’elles correspondent au profil des participant·e·s. En cas d’irrecevabilité d’une candidature, l’autorité de nomination concernée en sera informée dès que possible et sera invitée à sélectionner un·e autre candidat·e. **Les nominations non accompagnées du formulaire de candidature dûment rempli se verront automatiquement rejetées. Veuillez noter que nous n’accepterons pas de formulaires de candidature qui nous seront directement adressés par les candidat·e·s.**

Les candidat·e·s et les autorités de nomination seront informé·e·s du statut des candidatures au plus tard **le mercredi 16 mai 2023**, et les personnes sélectionnées seront invitées à confirmer leur participation. Une liste de réserve sera également établie.

**Coûts de participation**

La participation à l’université d’été est gratuite. Les frais de voyage seront couverts par le CELV, mais **les frais d’hébergement seront à la charge des participant·e·s**, lesquels devront rester sur place pendant toute la durée de la formation. Des chambres d’hôtel à proximité du lieu de l’université d’été pourront être réservées à l’avance sur demande.

Le cas échéant, les participant·e·s sont invité·e·s à contacter leur agence nationale Erasmus+ (<https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/agences-nationales>) pour solliciter un financement.

**Profil des participant·e·s**

Les candidat·e·s doivent remplir au moins un des rôles professionnels indiqués dans le profil des participant·e·s (ci-joint) et exercer une activité professionnelle dans l’un des États membres de l’UE et du CELV (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Slovénie, Suède) ou l’un des autres États membres du CELV (Albanie, Andorre, Arménie, Bosnie-Herzégovine, Islande, Liechtenstein, Monténégro, Norvège, Macédoine du Nord, Serbie et Suisse).

L’université d’été s’adresse aux formatrices et formateurs d’enseignant·e·s exerçant dans le domaine de l’éducation aux langues. Elles/Ils peuvent notamment exercer l’un des rôles suivants :

* personnel de l’enseignement supérieur (chargé·e de cours, formatrice ou formateur d’enseignant·e·s, etc.) intervenant dans la formation initiale des enseignant·e·s en langues ;
* personnel chargé de superviser les pratique enseignantes dans les établissements scolaires ;
* inspectrice ou inspecteur ;
* tutrice ou tuteur chargé·e d’encadrer les futur·e·s enseignant·e·s de langues pendant la phase de qualification ;
* personnel de l’enseignement supérieur impliqué dans les activités de formation continue dans le domaine de l’éducation aux langues ;
* formatrice ou formateur des enseignant·e·s impliqué·e dans la recherche sur l'éducation aux langues ;
* acteur intervenant dans le développement des politiques de formation enseignante (par exemple, membre du comité national des programmes)
* personnel enseignant expérimenté chargé du développement professionnel dans son établissement scolaire
* Membre actif dans une association d’enseignant·e·s de langues.

Les candidat·e·s peuvent être des formatrices ou des formateurs d’enseignant·e·s expérimenté·e·s ou en début de carrière. Dans tous les cas, elles/ils doivent faire preuve d’un intérêt prononcé pour la formation enseignante. Il s’agit par exemple de personnes prenant part, ou aspirant à le faire, à des projets innovants, à des recherches-actions, à des processus de réforme, pour lesquels elles assument une fonction de coordination, etc. Ces personnes doivent être en mesure ou avoir la possibilité de développer et de mettre en œuvre un plan d’action élaboré pendant l’université d’été avec d’autres participant·e·s, de diffuser les informations et les connaissances acquises lors de l’université d’été et de mettre en place des initiatives de suivi qui contribueront à la formation enseignante à l’échelle institutionnelle et, de préférence, à l’échelle régionale ou nationale.